

PROVINCE DE QUÉBEC

CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

MRC DE LA JACQUES-CARTIER

RÈGLEMENT NUMÉRO 22-922

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 22-906 COMPLÉMENTAIRE SUR LA
SÉCURITÉ, LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS**

(S)

Sébastien Couture, maire

(S)

Louis Desrosiers, directeur général et
greffier-trésorier

AVIS DE MOTION DONNÉ LE 9 MAI 2022

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT LE 13 JUIN 2022

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL LE 20 JUIN 2022

AVIS DE PROMULGATION DONNÉ LE 22 JUIN 2022

PROVINCE DE QUÉBEC

CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

MRC DE LA JACQUES-CARTIER

RÈGLEMENT NUMÉRO 22-922

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 22-906 COMPLÉMENTAIRE SUR LA SÉCURITÉ, LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS

Considérant que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, MRC de La Jacques-Cartier, est régie par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ainsi que par la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1);

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 22-906, tel qu'adopté par le conseil municipal des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury lors d'une séance ordinaire tenue le 17 janvier 2022;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 9 mai 2022;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du conseil tenue le 13 juin 2022;

Il est en conséquence proposé par la conseillère madame Hélène Joseph et résolu (résolution numéro 217-22) :

Qu'un règlement portant le numéro 22-922 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

ARTICLE 1. - PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2. - TITRE

Le présent règlement portera le titre de « *Règlement numéro 22-922 modifiant le Règlement numéro 22-906 complémentaire sur la sécurité, la protection des personnes et des propriétés* ».

ARTICLE 3. - VALIDITÉ

Le présent règlement est adopté article par article, paragraphe par paragraphe, alinéa par alinéa, de façon à ce que si une partie quelconque de ce règlement venait à être déclaré nulle et sans effet par une instance habilitée, une telle décision n'aurait aucun effet sur les autres parties du règlement.

ARTICLE 4. – MODIFICATIONS DE L'ANNEXE A

L'annexe « A » du règlement numéro 22-906 *complémentaire sur la sécurité, la protection des personnes et des propriétés* est remplacée par l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 5. – MODIFICATIONS DE L'ANNEXE B

L'annexe « B » de ce règlement est modifiée par :

- 1° le remplacement, dans la colonne de droite du chemin *Grande-Ligne (entre les numéros civiques 1100 et 1997)*, de la limite de vitesse « **70** » par « **50** »;
- 2° le remplacement, dans la colonne de droite du chemin *Vertmont*, de la limite de vitesse « **40** » par « **30** »;
- 3° la suppression de la ligne du chemin *Grande-ligne (entre Tewkesbury et le numéro civique 1100)* et sa limite de vitesse « **80** ».

ARTICLE 6. – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 20^e JOUR DU MOIS DE JUIN 2022.

(S)

Sébastien Couture, maire

(S)

Louis Desrosiers, directeur général et greffier-trésorier

ANNEXE A

LISTE DES ARRÊTS OBLIGATOIRES

(chemins, montées, routes ou boulevards, sauf si autrement spécifié)

SUR	À L'INTERSECTION DE
1 ^{re} Avenue	Buses (2 directions)
	Compagnie (3 directions)
	Église
	Hibou
	Talbot
	Tewkesbury
A	
Abattis	1 ^{re} Avenue
Abruzzes	Alpages
Adirondacks	Alpages
Affluents	Bruant
	Ruisselets
Aigle	Crécerelle
	Balbuzard
Allen-Neil	Philip-Toosey
Alpages	Hibou
Alpin	Skieurs
Appalaches	Alpages
Arpents-Verts	Talbot
Autoroute 73	Tewkesbury
Autours	Faucons (nord)
	Faucons (sud)
B	
Balbuzard	Aigle (2 directions)
	Faucons
Beaudry	Leclerc
Beaux-Lieux	Grande-Ligne
Belmont	Lac Nord
	Tewkesbury

Belvédères	Moulin
Blanc	Montagnards
Bocage	Lac Est
	Vertmont
	Parc
Bois-Francs	Montagne
	Sommet
Bois-Joli	Craig
	Domaine
Boisé	Hibou
Bolets	Coprins
Bon-Air	Hibou
Bouleaux	Talbot
Bruant	Parulines
Brulis	1 ^{re} Avenue
Buses	Autours
	1 ^{re} Avenue
	Faucons (2 directions)
C	
Campagnols	1 ^{re} Avenue (nord)
	1 ^{re} Avenue (sud)
Cascades	Hibou
	Ruisselets
Chablis	Hibou
	Neiges
Chalets	1 ^{re} Avenue
Chanterelles	Coprins (2 directions)
Chantrerie	Tewkesbury (est)
	Tewkesbury (ouest)
	Chantrerie (direction sud) à l'est
	Chantrerie (direction ouest) à l'ouest
	Chantrerie (direction ouest) à l'est
Chouette	Affluents

	Hibou
Claire-Vue	Vertmont
	Lac Est
Clavet	Talbot (sud)
	Talbot (nord)
Colline	Rivière
Compagnie	1re Avenue
Coprins	Belmont
	Chanterelles (2 directions)
Coulée	Frères-Wright
Craig	Bois-Joli (direction nord)
	Tewkesbury
	Sentier (2 directions)
	Vertmont
Crawford	Talbot
	1re Avenue
Crécerelle	Harfang-des-Neiges
	Église
D	
Découverte	Paroi
	Périple (2 directions)
Détour	Tewkesbury (Est)
	Tewkesbury (Ouest)
Domaine	Craig
Dunes	Presqu'île
E	
Église	Crécerelle (2 directions)
	Hibou
	Épervier (2 directions)
	1 ^{re} Avenue
Épervier	Église
Érables	Vertmont
Étang	Grande-Ligne
F	

Familles	Talbot
Faucons	Buses (2 directions)
	Crécerelle
	Nyctale
Fitz	Leclerc
Forêt	Hibou
Fontaine	Hibou (nord)
	Hibou (sud)
Framboisiers	Talbot
Frank-Corrigan	1 ^{re} Avenue
Frères-Wright	Frères-Wright
	Talbot
G	
Geai-Bleu	Chouette
Golf	Hibou
Grande-Ligne	Aigles-Pêcheurs
	Grande-Ligne (Lac-Delage)
	Tewkesbury
Grands-Ducs	Golf
	Hibou
Grands-Hérons	Grande-Ligne
Grenier	Whalen
Grives	Hibou
H	
Hamel	1 ^{re} Avenue
Harfang-des-Neiges	Hibou
	Crécerelle
Harvey	Crawford
	Rivière
Hibou	Skieurs
	Chablis
Huron	Grande-Ligne
	Tewkesbury
I	
J	

Jacques-Cartier Sud	Tewkesbury
John-Patrick-Payne	Philip-Toosey (est)
	Philip-Toosey (ouest)
K	
Karl	Ray-Par
Kenelm-Chandler	John Patrick-Payne
	Philip-Toosey (2 directions)
L	
Labours	1 ^{re} Avenue
Lac Est	Vertmont
Lac Nord	Vertmont
Langimar	Talbot
Leclerc	Talbot
	Ray-Par
Lepire	Saint-Edmond
Loutre	Saint-Edmond
M	
Manoir	Talbot (nord)
	Talbot (sud)
Marais	Grande-Ligne
Martin	Saint-Edmond
	Whalen
Martin-Pêcheur	Grande-Ligne
McCune	Talbot
McKee	Grande-Ligne (sud)
	Grande-Ligne (nord)
Merisiers	Sentier
Montagnards	Skieurs
Montagne	Sommet
	Bois-Francis
Monts	Trois-Lacs
Moulin	Jacques-Cartier Sud
N	
Neiges	Hibou
	Neiges
Nénuphars	McCune

Nichée	Perdrix
	Tourterelle
Nyctale	Hibou
	Balbuzard
	Crécerelle
O	
Ouellet	Talbot
P	
Parc	Lac Est
	Vertmont
Paré	Talbot (sud)
	Talbot (nord)
Parent	Leclerc
Parulines	Geai-Bleu (est)
	Geai-Bleu (ouest)
Perdrix	Hibou
Périple	Découverte
	Aventure
Peupliers	Bouleaux
Philip-Toosey	Kenelm-Chandler (2 directions)
	Raymond-Lortie (2 directions)
	Thomas-Griffin (2 directions)
Pied-des-pentes	Hibou
Pignons	1 ^{re} Avenue
Pionniers	Moulin
Plamondon	Talbot (sud)
	Talbot (nord)
Plante	Tewkesbury
Plateau	Craig
	Vertmont
Pont Jacques-Cartier	Jacques-Cartier Sud
	Jacques-Cartier Nord
Pré	Rourke
Presqu'île	Saint-Edmond
Promenade	1 ^{re} Avenue
Q	
R	

Randonnée	Talbot
	Frères-Wright
Raymond-Lortie	Hibou
	John-Patrick-Payne
	Philip-Toosey (2 directions)
Ray-Par	Talbot
Renaud	Grande-Ligne
Rivière	Harvey
Ross	Talbot
Rourke	Tewkesbury
Roy	Talbot
Ruisseau	Talbot
Ruisselets	Hibou
S	
Sables	Presqu'île
Sagamo	1 ^{re} Avenue
Saint-Edmond	Talbot
Sapinages	Belmont
Scierie	Moulin
St-Peter's	1 ^{re} Avenue
Sentier	Craig
	Parc
Skieurs	Hameau
Sommet	Montagne
T	
Talbot	Tewkesbury (2 directions)
Tewkesbury	Talbot
Thomas-Griffin	Philip-Toosey
Tourterelle	Nichée
	Perdrix
Trois-Lacs	Tewkesbury (Nord)
	Tewkesbury (Sud)
	Monts (2 directions)
U	
V	

Valbourg	Talbot
Vallée	Tewkesbury
Vertmont	Claire-Vue
	Parc
	Plateau
	Craig
	Lac Est (2 directions)
Vézina	Plamondon
W	
Whalen	Martin
X	
Y	
Z	

ANNEXE B
LIMITES DE VITESSE

CHEMIN	LIMITE DE VITESSE (km/h)
G	
Grande-Ligne (entre les numéros civiques 1100 et 1997)	50
Grande-Ligne (entre Tewkesbury et le numéro civique 1100)	80
V	
Vertmont	30